

# Fonctionnement des lieux

- Accès

Le Studio de danse et la Salle d'exposition se communiquent. Cependant, pour des raisons d'hygiène et d'entretien, vous avez uniquement accès au studio de danse. La location du studio de danse inclut l'utilisation de la cuisinette et de la Gypsy Caravane dans le respect des autres utilisateurs.

- La boîte à clé

Le locataire qui se voit attribuer un code pour la boîte à clé ne peut le divulguer à une tierce personne. Vous êtes autorisé à utiliser la boîte à clé uniquement lors de votre réservation. À la fin de votre réservation, (chaque jour dans le cas d'une récurrence), remettre les clés dans la boîte à clé. En dehors des heures d'ouverture, le locataire ne peut laisser la bâtisse et/ou le local déverrouillés sans y être présent.

Voici une vidéo qui explique comment récupérer les clés :

<https://espacedusso.com/wp-content/uploads/2020/12/boite-a-cle.mp4>

Et une vidéo qui montre comment ouvrir la porte en bas :

<https://espacedusso.com/wp-content/uploads/2020/12/cles-porte.mp4>

- Wifi

Le réseau est DUSSO et le mot de passe est dusso567et8 en respectant les minuscules. Il se trouve aussi sur les murs de chaque pièce.

- Effets personnels

Utiliser le plus que possible les garde-robes à l'entrée pour y laisser vos effets personnels. Il se peut que le vestiaire soit fermé lors de votre visite, dû aux mesures prises contre la covid. Veuillez arriver en vêtements de danse afin de limiter la manipulation d'effets personnels.

- Eau

Dans la cuisine se trouve une fontaine d'eau. Utilisez celle-ci pour remplir votre gourde. Nous ne recommandons pas de boire l'eau du robinet.

- Premiers soins

Une trousse de premier soin et un EpiPen se trouvent dans la cuisine dans une armoire identifiée à cet effet et un "icepack" se trouve dans le congélateur. SVP, désinfecter avec l'aérosol et remettre où vous avez pris chaque objet non jetable.

- Consommation

Selon la loi, il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du bâtiment ainsi qu'à une distance de moins de neuf (9) mètres de toute porte ou fenêtre qui s'ouvre. Il est interdit de faire l'usage

Nom complet en lettre moulées : \_\_\_\_\_

Parapher : \_\_\_\_\_



# Fonctionnement des lieux

de cannabis ou toute autre drogue incluant l'alcool sur l'entièreté de la propriété (bâtisse, stationnement et terrain).

- Nourriture et odeurs

La nourriture et les breuvages autres que l'eau sont interdits dans le studio de danse. L'encens, le parfum, la peinture, l'argile, le fusain, la colle ou tout autre matériel odorant ou artistique sont strictement interdits dans le studio ou sans entente préalable.

- Tapis de danse et chaussures

Le locataire ne peut marcher avec des souliers sur le tapis de danse ni mettre de meubles, d'objets ou d'accessoires dessus (incluant une chaise, un trépied, etc.). Les bottes d'hiver et chaussures sales ou enneigées doivent être laissées dans le hall l'entrée. Nous vous conseillons de porter des souliers partout (sauf sur le tapis de danse). Le plancher de bois peut faire des éclisses et échardes.

- Système de son

Le système de son fonctionne avec un fil audio 1/8 dans le port "out" de votre téléphone, ipod, tablette ou ordinateur. Merci de toujours laisser le fil branché dans le système de son.

Pour un système bluetooth, vous pouvez demander le petit speaker bluetooth du coworking lorsqu'il n'est pas utilisé. Aviser la direction d'avance pour le temps de recharger l'appareil.

- Air climatisé et chauffage

Un boîtier pour le contrôle de ventilation se trouve dans le studio. Laisser la fan à auto (en bas à gauche). Vous devez choisir le mode air climatisé ou chauffage (en bas à droite) et ensuite gérer la chaleur ou la climatisation avec les boutons du haut selon le mode choisi. À votre départ, en hiver le chauffage doit être rétabli à 21 et l'été, l'air climatisé à 22.

- Affichage et meubles

Il est interdit d'utiliser des clous, broches, vis, ruban adhésif ou autre qui pourraient laisser des marques sur les murs. Il est possible d'utiliser de la gommette **si** tout résidu est enlevé et nettoyé tout de suite après. Il est également interdit d'apposer des décorations, accessoires ou équipements aux ventilateurs, aux lumières, aux portes ou à d'autres surfaces sans une autorisation préalable. Le locataire ne peut entrer des meubles dans l'ED sans autorisation. Les meubles sur place, s'ils doivent être déplacés, doivent être soulevés à cette fin et replacés à leur endroit initial après la location.

- Stationnement

Vous pouvez vous stationner à l'avant de la bâtisse. Vous ne pouvez utiliser les espaces réservés (à gauche de la porte) ni celle devant le signe d'interdiction de stationner. Lorsque

En cas de problème, contactez immédiatement la direction au 514 264-8004

Nom complet en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Parapher : \_\_\_\_\_



# Fonctionnement des lieux

vous utilisez le débarcadère (sous entente préalable), vous devez déplacer votre automobile immédiatement après.

- Laisser sa trace

Tous déchets produits par les activités du locataire doivent être mis à la poubelle ou au recyclage. Les équipements utilisés dans la cuisine (cafetière, micro-onde, four à convection, surfaces de travail) doivent être lavés. Des frais excédent de ménage pourraient vous être chargés au besoin.

- Les fenêtres

Merci de fermer toutes les fenêtres à votre départ. Les tenir fermées en cas de pluie forte également. En hiver, nous vous demandons d'entrouvrir 2 fenêtres maximum et ce pour une courte durée uniquement, s'il fait trop chaud. Le chauffage doit évidemment être complètement fermé dans ce cas.

- Lumières

En dehors des heures d'ouverture, merci de fermer toutes les lumières dans l'ED à votre départ. Ne pas toucher aux lumières de l'édifice (escalier et corridor en dehors du local 302).

- Les portes

En dehors des heures d'ouverture, lors de votre départ, verrouiller la porte de l'ED et assurez-vous que la porte principale de la bâtisse est bien verrouillée. Il est strictement interdit d'ouvrir les portes de secours sauf en cas d'urgence ou pour entrer et sortir des équipements et ce, sur approbation préalable uniquement.

- Mesures COVID

En tant que responsable de la location, vous devez respecter les règles d'hygiène établies et faire respecter celles-ci à vos participants ou clients :

- vous désinfecter les mains à votre arrivée et le plus souvent possible;
- remplir le formulaire de présence à chaque jour (et la faire remplir par vos participants);
- porter un masque en tout temps pour circuler dans l'ED et dans le bâtiment. Vous pouvez enlever votre masque seulement lorsque vous êtes assis à un poste de travail ou debout à un emplacement de danse (identifié par un carré blanc) dans le studio et que vous pouvez vous assurer un 2 mètres de distance avec les autres;
- respecter la limite de personnes de chaque salle;
- nettoyer et faire aérer le local si vous avez plusieurs groupes se succédant.

En cas de problème, contactez immédiatement la direction au 514 264-8004

Nom complet en lettre moulées : \_\_\_\_\_

Parapher : \_\_\_\_\_